

Initiatives ministérielles

Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Valéri
Venne
Walker
Whelan
Wood

Ur
Vanclief
Volpe
Wayne
Williams
Young—172

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Bachand
Barnes
Bergeron
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bouchard
Brown (Oakville—Milton)
Cauchon
Chan
Crête
Daviault
Dingwall
Duceppe
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Godin
Guay
Jacob
Lalonde
Lavigne (Verdun—Saint-Paul)
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
MacAulay
Maheu
Martin (Lasalle—Émard)
Mercier
Pagtakhan
Paré
Payne
Scott (Fredericton—York—Sunbury)

Asselin
Bakopanos
Bélisle
Bernier (Gaspé)
Bertrand
Brien
Canuel
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Dalphond—Guirail
Debien
Discepola
Finestone
Godfrey
Graham
Guimond
Keyes
Langlois
Lebel
Lefebvre
Loubier
Maclaren
Marchand
Ménard
Ouellet
Paradis
Patry
Robillard
St. Denis

• (1735)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n° 1 rejetée.

[Français]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 2.

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que la Chambre accorderait le consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion n° 1 soit également appliqué à la motion n° 2.

M. Laurin: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non.

[Traduction]

M. Ringma: Tous les réformistes sensés voteront également contre la motion.

M. Solomon: Monsieur le Président, tous les députés néo-démocrates présents à la Chambre cet après-midi voteront en faveur de la motion.

Mme Wayne: Monsieur le Président, tous les députés progressistes-conservateurs voteront contre la motion.

M. Bhaduria: Monsieur le Président, je voterai contre la motion.

M. Baker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suppose que vous m'inscrirez parmi ceux qui votent en faveur de la motion. C'est exactement ce que je souhaite, et j'invite tous les députés qui le désirent à faire de même.

Le président suppléant (M. Kilger): En réponse à l'intervention du député de Gander—Grand Falls, je précise que le résultat du vote sur la motion n° 1 s'appliquera à la motion n° 2. Est-ce d'accord?

M. Ianno: Monsieur le Président, je voudrais voter à l'inverse de ce que j'ai fait au dernier vote.

Le président suppléant (M. Kilger): La présidence doit demander des précisions au député de Trinity—Spadina. Pourrait-il se montrer plus précis et dire s'il vote pour ou contre la motion?

M. Ianno: Je vote en faveur de l'amendement.

• (1740)

Mme Grey: Monsieur le Président, je voudrais poser une question. Je sais qu'on applique le résultat du vote précédent afin de gagner du temps et c'est très bien ainsi. Je me pose cependant des questions au sujet des députés qui quittent la Chambre.

Des députés étaient ici pour le premier vote. Leur nom apparaîtra-t-il automatiquement dans les résultats des votes suivants? Qui sait qui a quitté la Chambre? Les députés peuvent-ils quitter après le premier vote et faire inscrire leur nom dans les résultats des votes tenus tout le reste de la soirée?

Le président suppléant (M. Kilger): En réponse à la députée de Beaver River, je lui signale que, à moins que la Chambre ait recours à un processus très clair, comme un vote par appel nominal, la présidence suppose que les députés restent à la Chambre pour les votes ultérieurs, dont les résultats s'appliqueraient.

M. Nunziata: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est un principe fondamental à la Chambre—et vous êtes le gardien des principes de la Chambre—que, pour que son vote sur une question donnée soit enregistré, un député doit être présent à la Chambre pour la tenue du vote.

Le député d'en face est-il en train de laisser entendre que certains députés ont quitté la Chambre?

Une voix: Tout à fait.

M. Nunziata: Je ne vois donc pas, monsieur le Président, comment vous pouvez appliquer à ce vote le résultat d'un vote antérieur si certains députés sont partis.

En faisant cela, vous établiriez un précédent malheureux qui ferait que, à l'avenir, lorsqu'on appliquera le résultat d'un vote à d'autres votes, tout député pourra quitter la Chambre après la tenue du premier vote en sachant que son vote sera repris pour toutes les autres questions mises aux voix à la Chambre.

Je vous demande de reconsidérer votre position à cet égard.